



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
8 juillet 2014
à Toulouse - 11, boulevard des Récollets

5.4

RECOURS CONTRE LE SCOT
M. DIAZ

L'an deux mille quatorze, le huit juillet à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BAYONNE Serge BIASOTTO Franck BOISSON Dominique BROQUERE Gilles CALVET Brigitte COQUART Dominique DOITTAU Véronique FONTA Christian GRENIER Maurice GRIMAUD Robert LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MEDINA Robert MOLINA Jean-Louis	MOUDENC Jean-Luc RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCÉ Bernard SIMON Michel SUSIGAN Alain SUSSET Martine TABORSKI Catherine TOUTUT-PICARD Elisabeth URSULE Béatrice VIGNON ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude AREVALO Henri	FOREST Laurent GLATIGNY Michel
MURETAIN	
SUTRA Jean-François DELSOL Alain MARIN Pierre	LECLERCQ Daniel BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
MORINEAU Christine PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. GRIMAUD
BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Mme TOUTUT-PICARD
CARLES Joseph, représenté par M. SIMON
HAIJJE Samir, représenté par Mme SUSSET
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MARIN Claude, représenté par M. SAVIGNY
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
SERP Bertrand, représenté par M. BROQUERE
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

BASELGA Michel
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FRANCES Michel
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MIEGEVILLE Jean-Louis
MIRC Stéphane

PERE Marc
PLANTADE Philippe
SANCHEZ Francis
SERIEYS Alain
SUAUD Thierry
VIEU Annie

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille

LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 41	Votants : 50
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 50

Le SMEAT a été destinataire, le 8 novembre 2012, d'un recours en excès de pouvoir contre le SCoT approuvé le 15 juin 2012, formé par M. Manuel DIAZ, propriétaire de terrains à Roques/Garonne, sur lesquels le SMEAT a localisé des espaces naturels protégés. Ce recours contentieux faisait suite à un recours gracieux auquel le SMEAT n'avait pas donné suite.

M. DIAZ, pour réitérer son recours, se fondait sur une question qu'il avait soulevée lors de l'enquête publique (requête 458-1, reprise par la Commission d'enquête) et à laquelle le SMEAT a répondu, dans son mémoire, en renvoyant à la question d'échelle du SCoT par rapport au PLU. Il y a lieu, également de préciser que la plus grande partie des secteurs concernés par ce recours sont inclus dans une zone Natura 2000, ce qui justifie de leur classement en espace naturel protégé au SCoT.

Ce recours étant toujours ouvert il y a donc lieu d'autoriser le président du SMEAT à ester dans ces instances afin de pouvoir effectuer valablement tout acte de procédure devant le tribunal administratif de Toulouse, et de désigner un avocat pour représenter et défendre le syndicat mixte. A cet effet, il est proposé de désigner M^e Jean COURRECH, avocat à Toulouse, lequel a été le conseil du SMEAT pour l'élaboration et la finalisation du SCoT.

**Le Comité syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article premier

D'autoriser Monsieur le Président à ester dans le recours contre le SCoT mentionné ci-dessus.

Article 2

De confier la défense des intérêts du SMEAT à M^e Jean COURRECH, avocat à Toulouse, 45, rue Alsace-Lorraine.

Article 3

D'inscrire les crédits nécessaires à ces instances au budget du SMEAT.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 juillet 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC